Summistrall Adjoints techniques, techniciens et assistants ingénieurs AO, Ciens

Secteur EPLE

29 février 2016



		SNPTES	CGT	FSU	CFDT	UNSA	FO	SPLEN
IGR	CAPN	5	1		1			
IGE	CAPN	6	1	1	1			
ASI	CAPN	4						
TECH	CAPN	6	2	1		1		
ATRF	CAPA	3	1	1		2	1	
Total		24	5	2	2	3	1	0
		SNPTES	CGT	FSU	CFDT	UNSA	FO	SPLEN

ontre, la base de ul de la artition des mbres du groupe ravail classant les siers en groupe de ail au rectorat ant les résultats élections fessionnelles en A (cat C) et CAPN t A et B) par corps.



Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche Culture - Jeunesse et sports

SNPTES - capa@snptes.org - Site web : http://www.snptes.fr - Forum : http://forum.snptes.org

de négocier, la force de s'opposer!

La volonté

Calendrier des opérations : On distingue deux phases

> Demandes de mutation :

Les demandes de mutation **à l'intérieur de votre académie** au titre de la rentrée scolaire 2016 se feront à partir du site internet AMIA

(https://amia.orion.education.fr/amia/Amia).

De début mars à début avril 2016

> Confirmation des vœux

Vous devrez impérativement vous connecter sur AMIA pour imprimer personnellement votre confirmation de demande de mutation, en vérifier le contenu et l'adresser, accompagnée de toutes les pièces justificatives sous couvert de votre supérieur hiérarchique, au service du Rectorat concerné :

Date limite : début avril 2016

Aux services du Rectorat de votre académie

IMPORTANT : N'oubliez pas d'informer <u>le délégué EPLE de votre académie.</u> Il vous accompagnera dans votre démarche de mobilité et vous guider précisément pour effectuer vos vœux.





Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche Culture - Jeunesse et sports



PROCEDURES PARTICULIERES

<u>Traitement des dossiers prioritaires</u>

- > Rapprochement de conjoints séparés pour des raisons professionnelles
- > Laprise en compte du handicap

> Quartiers urbains difficiles

Mesures de carte scolaire

Réintégrations après un congé parental, un détachement, une disponibilité ou un congé de longue durée

Procédure spécifique d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur

Nous pouvons vous aider dans la constitution de votre dossier de mutation.

Demandes de mutation vers une autre académie

Vous avez obligatoirement fait votre pré-inscription sur Amia pendant la phase interacadémique qui a été validée. De ce fait, vous pouvez poursuivre votre demande de mutation en intra-académique:

- Vous sélectionnez le choix de votre académie
- Vos vœux
- Imprimez votre demande de mutation en prenant soin de la vérifier
- Vous la transmettez à l'académie concernée avec les pièces justificatives sous couvert de votre supérieur hiérarchique.

La liste des postes vacants publiés sur AMIA est indicative. De nouveaux postes peuvent devenir vacants.

Vérifiez le choix de vos zones géographiques et suivez les conseils de vos représentants SNPTES pour augmenter vos chances de réussite.

La date limite de retour des fiches de vœux au Rectorat est début avril 2016 Résultats mouvement sur AMIA à titre indicatif à partir début juillet 2016.

En fin de journal, à titre d'exemple (Orléans-Tours) un explicatif d'AMIA pour les techniciens, le SNPTES ayant obtenu du ministère que toutes les académies soient incitées à utiliser AMIA pour la catégorie B en EPLE.







1) Accéder à l'application AMIA sur le lien ci-dessous : <u>https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia</u>

2) Se connecter en entrant son Numen et son Mot de passe. Lors de la première connexion, le Mot de passe est la date de naissance sous le format JJ/MM/AAAA et doit être modifié.

	'amia/Amia	୯୯		
	Amia	ATSS MOUVEMENTS INTER ET ACADE	MIQUE. Bienvenue sur AMIA.	
		5	S'il s'agit de votre première cc AMIA, votre mot de passe est vi naissance sous forme JJ/M Numen Mot de passe Se connecter Changer de mot de passe <u>Mot de passe oublié ?</u>	onnexion à otre date de M/AAAA.
Choisir le mouve	ment des Techn	iciens de Recherche et F	ormation :	
MOUVEMENTS ACAD	MIQUES			andres (Janes) Antonio (Janes) References in Processon 11
vous êtes Technicien de recherche et forma Vous pouvez participer aux mouvements suiv	ion classe XXIII AND			
Choisir l'action à	effectuer :			ministra fderifer attist
0 De	s mises à jour des postes seront fa	ites régulièrement.	5.3 M 100M	6
Pour tout problème, envoyez un message à <u>co</u>	rrespondants_dpae@ac-orleans-t	elannings ours.fr		
Vous pouvez telécharger la <u>note de service</u> . Consulter les postes vacants ou susceptibles Consulter les postes vacants ou susceptibles Formuler ou modifier votre demande Editer votre confirmation de demande		Du 16 Mars 2015 au 12 Avril Du 16 Mars 2015 au 12 Avril Du 13 Avril 2015 au 19 Avril :	2015 2015 2015	
Éducation nati	onale - Enseigne	ement supérieur - Recher	rche	
	Culture - Jeune	esse et sports		de n

	-	
Webmail		
	Nom d'utilisa	teur : adurand
	Mot de pa	asse :
Français	-	Connexion
ADRESSE DE	Pensez à vider régulièren vous ne pourrez plus y re MESSAGERIE ?	nent votre boite mail, une fois saturée cevoir aucune information !
	occo do moccogorio profoc	ciennelle de turne
s disposez d'une adr	esse de messagerie profes	
iom.nom@ac-nancy-	metz.fr (exemple : anne-marie.le-p	ont@ac-nancy-metz.fr)
LA PROCEDU	JRE	
Comm	ent v accéder ?	
	ettez-vous au Weh-messa	nerie ·
	https://webmel.a	<u>ac-nancy-metz.fr</u>
→ Saisis 1	sez votre nom d'utilisateur ^{ère} lettre du prenomnom	ou identifiant : (en minuscules, sans espace, ni point)
	A ne pas confondre avec vo prenom.nom@ac-na	tre adresse e-mail : ncy-metz.fr
	Exemple : Pour Anne-Mar adurand o	ie DURAND née LE PONT : ou ale-pont
Si votre non Ret	n d'utilisateur ne fonctionne pas derrière le nom (exemples : adura trouvez votre identifiant avec votre	, essayez en ajoutant 1, 2, 3, nd2 ou ale-pont1) NUMEN : Cliquez ici



νοι

pre

Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche Culture - Jeunesse et sports



Saisissez votre mot de passe : à la 1^{ère} connexion c'est votre NUMEN (si vous le l'avez pas modifié auparavant) en majuscules. (Identifiant officiel de l'éducation nationale en 13 chiffres et lettres)

Il est possible de <u>réinitialiser votre mot de passe</u> (retour au NUMEN)

CONSEIL / Contactez votre délégué SNPTES local : http://www.snptes.fr/Nancy-Metz

Pour le NUMEN, vous pouvez le demander au service du personnel de votre établissement ou s'il existe, dans votre dossier de carrière sur votre espace numérique de travail (ENT). Explications: <u>Tout savoir sur votre messagerie académique</u> II est aussi possible de contacter le service d'assistance au 03 83 86 25 00.

<u>CONCOURS</u>

Les **registres d'inscription** aux concours et examens professionnels I.T.R.F. de la session 2016 sont **ouverts du mercredi 30 mars, 12 heures (heure de Paris) au mercredi 27 avril 2016, 12 heures, heure de Paris.**

• Les candidats s'inscrivent en retournant par voie postale - **en recommandé simple** - les dossiers d'inscriptions personnalisés qu'ils ont obtenus suite à leur inscription sur le service en ligne qui leur est proposé

• Accéder aux informations et service d'inscription

<u>RETRAITE</u> Simulateur de calcul du montant de votre pension : <u>*Cliquez ici*</u>

Pour toute question écrire à : <u>capa@snptes.org</u> ou :

Secrétaire académique : Fabrice Orel o6 77 47 03 44 fabrice.orel@snptes.org Délégué EPLE (Collèges et lycées) : Colette Pernet 06 32 80 88 10 <u>colette.pernet@ac-nancy-metz.fr</u> Rectorat : Lucie Marzaq 07.83.77.28.81 <u>lucie.marzaq@snptes-lorraine.org</u> Référente CAPA : Delphine Catteloin 07.83.69.93.23 <u>delphine.catteloin@snptes-lorraine.org</u> Site internet local : <u>http://snptes-lorraine.org/</u>



Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche Culture - Jeunesse et sports



UTILISATION DU FORUM SNPTES <u>www.forum.snptes.org</u>

e forum du SNPTES (*www.forum.snptes.org*) est un espace de discussion publique, privilégiant les échanges d'ordre professionnel et syndical.

Il est organisé en fils de discussion regroupés, en thématiques (discussion générale, mobilité, retraites, ITRF, ITA, personnels des bibliothèques, contractuels de droit public, contractuels de droit privé, autres BIATOSS et hygiène et sécurité).

1 M S'enregistrer

Pour devenir membre du forum SNPTES, le visiteur doit obligatoirement s'inscrire. En cliquant sur le bouton « s'enregistrer » du menu principal de la page d'accueil, l'utilisateur accède au formulaire d'inscription. Il fournit à sa convenance un identifiant, une adresse courriel valide, un mot de passe et répond au petit questionnaire de protection anti-spam.

Il doit aussi accepter la charte de bon usage du forum et activer son enregistrement en cliquant sur le bouton « *Inscrivez-vous* ».

L'administrateur du forum reçoit en retour un courriel d'approbation qui lui permet d'autoriser ou non, l'inscription de ce nouveau membre.

2 M Se connecter

Pour entamer une discussion, l'invité nouvellement membre du forum doit s'identifier en cliquant sur le bouton « *connexion* » du menu principal de la page d'accueil. Il accède ainsi au formulaire d'identification (identifiant et mot de passe) qu'il doit, une fois rempli, valider en cliquant sur le bouton « *identifiez-vous* ».



Recevoir les fils de discussions

Chaque fil de discussion peut être suivi depuis sa messagerie. Le bouton « aviser » permet aux membres de s'abonner, par courriel, à une notification de réponses au sujet concerné. (http://www.snptes.fr/Formulaire-d-adhesion-en-ligne.html) Nouveau service, l'adhésion en ligne !



Adhérer au SNPTES, c'est participer au financement de nos actions d'information, de formation et de défense des intérêts collectifs et individuels des personnels.

Cela vous permettra aussi, si vous le souhaitez, de participer à la vie démocratique de notre organisation et éventuellement de devenir administrateur du syndicat ou d'être candidat sur nos listes.

Vous trouverez en page suivante, le tableau vous permettant de déterminer selon votre indice de traitement, le montant de votre cotisation. Nous vous rappelons que votre cotisation représente l'unique moyen de financement du SNPTES et que 66 % de son montant est déductible de votre impôt sur le revenu.

Montant de la cotisation syndicale

2015 / 2016

INDICE INM	Montant cotis. en €	1												
321	74,84 €	349	84,62 €	385	104,60 €	426	122,64 €	468	135,82 €	540	163,45 €	695	220,33€	
322	74,98 €	350	85,47 €	386	104,97 €	428	123,12 €	471	137,10 €	550	171,38€	696	220,65 €	
323	75,22 €	352	86,55€	387	105,93 €	430	123,61 €	473	137,74 €	551	172,45 €	711	227,07 €	
324	75,73€	353	88,15€	390	106,90 €	431	124,25 €	474	138,28 €	552	173,52 €	713	229,22 €	
325	76,26 €	354	88,41 €	392	107,65 €	432	124,54 €	486	141,92 €	555	175,66 €	719	231,15€	
326	76,80 €	355	89,22 €	393	107,92 €	436	126,31 €	489	142,79€	560	177,49€	729	234,57 €	
327	77,01 €	356	89,87 €	394	108,18 €	437	126,60 €	490	143,10 €	561	177,80 €	734	236,71 €	
328	77,24 €	357	90,51 €	395	108,72 €	439	127,46 €	491	143,42 €	562	178,12€	741	238,66 €	
329	77,49€	358	91,09€	396	109,79 €	440	127,89€	492	143,74 €	564	178,77 €	749	241,29€	
330	77,72€	360	91,42 €	397	110,86 €	443	128,53 €	494	144,38 €	567	180,79€	760	245,28 €	
331	77,96€	361	92,22 €	398	111,93 €	445	129,82 €	495	144,68 €	573	182,73 €	776	249,47 €	
332	78,19€	362	93,08 €	400	112,73 €	446	130,57 €	501	147,28 €	574	183,16 €	783	251,71€	
333	78,43€	363	93,33€	402	113,54 €	448	131,00 €	505	148,88 €	582	186,91 €	821	264,56 €	
334	78,62€	365	94,26 €	404	114,50 €	449	131,37 €	510	150,06 €	593	189,38 €	881	285,99€	Γ.
335	79,53€	368	96,29 €	405	115,14 €	450	131,75€	511	150,40 €	596	190,34 €	916	296,70 €	
336	80,12€	369	97,36€	407	116,21 €	454	132,01 €	514	151,03 €	597	190,66 €	963	312,76 €	
337	80,39€	370	98,43 €	410	117,39 €	455	132,21 €	515	151,40 €	604	192,80 €	1004	320,26 €	
338	80,65€	371	98,97 €	411	117,82 €	457	132,82€	517	152,10 €	612	194,94 €	1058	337,40 €	
339	81,19€	373	99,61 €	412	118,36 €	458	133,09 €	519	153,38 €	619	198,15 €	1115	352,39 €	
340	81,62€	375	100,15€	416	119,96 €	459	133,35 €	522	155,31 €	623	199,48 €	1139	359,89 €	1
341	81,86€	376	100,68 €	418	120,61 €	462	133,60 €	526	156,50 €	635	202,25€	1164	369,53 €	2
342	82,48 €	377	101,65€	420	121,03 €	463	133,89 €	531	157,98 €	639	203,51 €	1217	385,32 €	
345	83,33 €	379	102,72€	421	121,57 €	464	134,42 €	534	161,20 €	642	206,62 €	1270	402,08 €	ŝ
346	83,87 €	380	103,15€	422	121,87 €	465	134,96 €	535	161,47 €	658	210,90 €	1320	417,94 €	
347	84,40 €	382	103,70 €	423	122,11 €	466	135,23 €	536	161,74 €	673	216,36 €			1
348	84,51 €	384	104,33 €	425	122,48 €	467	135,49 €	538	162,81 €	686	218,51 €			1

Bulletin d'adhésion au SNPTES

Nom de jeune fille : Prénom :

Établissement : Académie :

Échelon : Indice : Grade :

par envoi postal adresse personnelle adresse professionnelle ou par voie électronique Courriel

Adresse personnelle :

Je soussigné(e) Nom :

Adresse professionnelle :

Je reçois la presse syndicale :

Déclare adhérer au SNPTES

Date et signature :

NOUVEAU : l'adhésion en ligne http://www.snptes.fr/Formulaire-d-adhesionen-ligne.html

Possibilités de paiement jusqu'à 5 mensualités

Attention :

Les retraités paient la moitié de la cotisation correspondant à leur indice de départ à la retraite, les temps partiels au prorata du salaire perçu.

Retournez le bulletin d'adhésion accompagné d'un ou plusieurs chèques, à l'ordre du SNPTES, correspondant au montant de votre cotisation soit à :

 nos secrétaires académiques ou nos délégués locaux (http://www.snptes.fr/ Nossecretaires.html)

€

 ou directement au SNPTES 18 rue Chevreul 94600 CHOISY-LE-ROI

J'autorise le SNPTES à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements manuels et automatisés.

66% de votre cotisation est déductible du montant de vos impôts. Si vous ne payez pas d'impôt, vous recevrez un remboursement correspondant à 66% du montant de votre cotisation (crédit d'impôt).

Montant versé :